

RALLIEMENT NATIONAL DES MÉTIS
340, rue McLaren, bureau 4, Ottawa (Ontario) K2P 0M6
Tél. : 613-232-3216, 1-800-928-6330 Téléc. : 613-232-4262
www.metisnation.ca

Métis Nation of Ontario
500, rue Old St. Patrick,
bureau 3, Ottawa
(Ontario) K1N 9G4
Tél. : 613-798-1488
Téléc. : 613-722-4225
www.metisnation.org

Manitoba Metis
Federation
150, avenue Henry,
bureau 300, Winnipeg
(Manitoba) R3B 0J7
Tél. : 204-586-8474
Téléc. : 204-947-1816
www.mmf.mb.ca

Métis Nation-
Saskatchewan
406, avenue Jessop,
Saskatoon (SK)
S7N 2S5
Tél. : 306-343-8285
Téléc. : 306-343-0171
www.mn-s.ca

Métis Nation of Alberta
11738, avenue
Kingsway, bureau 100,
Edmonton (Alberta)
T5G 0X5
Tél. : 780-455-2200
Téléc. : 780-452-8946
www.albertametis.com

Métis Nation British
Columbia
30691, Simpson Road,
Abbotsford (BC)
V2T 6C7
Tél. : 604-557-5851
Téléc. : 604-557-2024
www.mnbc.ca

**DÉCENNIE DE LA NATION
MÉTISSE**

Le 21 mars 2017

Lettre ouverte

Monsieur le Premier Ministre, membres du Sénat et de la Chambre des communes

Hier, à Toronto, l'ancien président de la Commission de vérité et réconciliation, le sénateur Murray Sinclair, a parlé des progrès accomplis par le gouvernement fédéral au sujet des 94 appels à l'action lancés par la Commission en 2015. Malheureusement, rien n'a été dit au sujet des progrès du gouvernement relatifs à l'exclusion des pensionnats métis de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Il y aura bientôt neuf ans, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses publiques du Canada aux anciens élèves des pensionnats indiens à la Chambre des communes. Ce jour-là, le 11 juin 2008, j'ai reçu les excuses au nom des élèves métis qui ont eu la « chance » de fréquenter un pensionnat indien plutôt qu'un pensionnat métis. Dans mon allocution à la Chambre des communes, j'ai clairement indiqué que la Nation métisse avait été exclue et que cette situation devait changer.

Par conséquent, je vous demande aujourd'hui de donner suite à deux modestes « appels à l'action » de la Nation métisse : offrir aux survivants et aux victimes des pensionnats métis le respect, la reconnaissance et l'indemnisation qui ont été accordés aux survivants des pensionnats indiens, et traiter de manière juste et honorable les anciens combattants métis de la Seconde Guerre mondiale. Ces deux questions d'une grande portée morale doivent trouver réparation et il vous est possible d'agir en ce sens.

Les pensionnats métis

Malgré notre exclusion de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (2006), des excuses présentées par le Canada, du mandat de la Commission de vérité et réconciliation et de ses 94 appels à l'action subséquents, nous persistons à « en appeler » au Canada, et au gouvernement libéral, afin qu'ils fassent ce qui est bien et juste pour tous les pensionnats autochtones et, en ce qui nous concerne, les pensionnats de la Nation métisse. La violence physique, psychologique et sexuelle endémique qui existait dans ces établissements ne faisait pas de discrimination parmi les élèves inuits, métis et ceux des Premières Nations.

Le gouvernement fédéral, autorité nationale du Canada, doit répondre en définitive de ce qui se passe à l'intérieur des frontières. Sa politique d'assimilation ne s'est pas arrêtée en même temps que son financement. En dernière analyse, la question n'est pas de savoir quel palier de gouvernement a payé les églises pour qu'elles mettent en œuvre la politique d'assimilation fédérale. C'était une politique fédérale et le gouvernement fédéral doit en assumer la responsabilité.

À l'occasion de mes visites dans la Nation métisse, on me demande souvent si le gouvernement fédéral n'attend pas que le problème se résolve avec le décès des survivants. Je vous renvoie la question en leur nom. Vous seuls connaissez la réponse.

Les anciens combattants métis de la Seconde Guerre mondiale

Ils ont répondu à l'appel. Bon nombre en sont revenus, d'autres pas. Ils ont servi ce pays. Ils ont fait des sacrifices. Pour bon nombre, ce fut le sacrifice ultime. Ils ont fait la fierté de leurs familles et de leur peuple. Ils ont contribué à libérer des millions de citoyens des ravages de la guerre et de l'occupation.

Il est tragique de constater que le pays qu'ils ont servi ne les a pas servis en retour. Tous les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont obtenu reconnaissance, sauf les Métis. Des centaines d'anciens combattants métis sont morts pendant que leurs recours auprès du Canada ont été négligés, sinon carrément rejetés. Quelques dizaines seulement vivent encore aujourd'hui. Ils attendent toujours. Les familles de ceux qui sont partis attendent encore.

N'attendez pas que le dernier ancien combattant métis de la Seconde Guerre mondiale meure avant d'agir.

Conclusion

La Nation métisse pourrait lancer bien d'autres « appels à l'action » – ce qu'elle fera peut-être – mais, pour l'instant, ces deux requêtes sont les plus pressantes. Alors que la terre et nos ressources naturelles vont demeurer, l'existence de nos anciens combattants métis de la

Seconde Guerre mondiale tire à sa fin, et la grande majorité des survivants des pensionnats métis ont maintenant 70, 80 ou 90 ans.

Bien que des mesures comme renommer des édifices soient louables, il est à souhaiter qu'au moins un membre de la Chambre des communes ou du Sénat saura répondre à ces deux « appels à l'action ».

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Clément (Clem) Chartier, c.r.

Président

Numéro 46, pensionnat métis de l'Île-à-la-Crosse

CC : membres du Métis Nation Board of Governors et de la General Assembly